

M. Hallstein, président de la Commission
M. Mansholt, vice-président de la Commission
M. Marjolin, vice-président de la Commission
M. Caron, vice-président de la Commission
M. Rey, membre de la Commission
M. von der Groeben, membre de la Commission
M. Schaus, membre de la Commission
M. Lévi Sandri, membre de la Commission
M. Rochereau, membre de la Commission

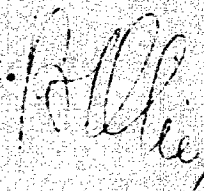
M. Noël, secrétaire exécutif

Bruxelles, le 19 février 1964

P- 14.630

Je vous prie de trouver en annexe la traduction française
de l'interview accordée par Monsieur le Président Hallstein
à "DIE WELT" du 15 février 1964.

B. OLIVI.



OU EN EST L'UNIFICATION DE L'EUROPE?

Quatorze questions du Président de la Commission de la C.E.E.

Une oeuvre de paix sans exemple

Interview du Professeur Walter Hallstein.

D'Ernest-Ulrich Fromm, membre de notre rédaction.

Question: Récemment des doutes de plus en plus nombreux ont été émis quant à savoir si l'automatisme des traités de Rome entraînera aussi une coopération politique, sans vouloir parler d'une union politique des six pays membres de la C.E.E. Prédominant à cet égard, les objections du général de Gaulle, du Chancelier fédéral allemand Erhard et de tels doutes ont été également émis notamment par la Fédération allemande des chambres de commerce et d'industrie. Etes-vous encore d'avis, Monsieur le Président, que la C.E.E. peut par son seul fonctionnement économique-technique mener aussi à une coopération politique effective ou même à une union politique des six pays membres tout d'abord?

Hallstein: Par "Union politique" on entend deux choses distinctes: premièrement, l'extension du processus d'unification européenne par delà l'intégration dite économique aux matières qui ne sont pas couvertes par le Traité de Rome, à savoir la défense, la politique étrangère non économique (la politique commerciale fait déjà l'objet du Traité de Rome) et éventuellement la politique culturelle; et deuxièmement, l'amélioration de la structure constitutionnelle des Communautés existantes grâce à un renforcement des éléments communautaires qui assurent le contrôle démocratique de la politique des Communautés.

Je commence par cette constatation, parce que de nombreux malentendus proviennent de ce que l'on pose mal la question de l'Union politique; après une question mal posée on peut difficilement attendre des réponses correctes. L'intégration économique n'est pas un phénomène purement économique. Au contraire, il s'agit en réalité d'amalgamer, de cimenter les politiques des pays membres dans les domaines de l'économie et de la vie sociale.